

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 9 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 34

Nombre de membres présents : 31

Date de la convocation : 2/06/2016

Objet de la délibération : Non remplacement vice-Président à la communication suite à démission.

L'an deux mille seize et le neuf juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Estivareilles, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Serge Granjon , Alain Marquet, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Robert Decourtye, Yves Favier, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Jean Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Jacques Blanchard a donné procuration à Jean Marc Sardat

Bernard Fournier excusé a donné procuration à Gilbert Soulier

Jean Pierre Dubost excusé a donné procuration à Jean Claude Civard

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Alain Limousin

Secrétaire de séance : Christian Barjon

Pour	Contre	Abstentions
34	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160609-2016061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2016

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 avril 2014

Monsieur le Président évoque la démission du Maire de La Chapelle en Lafaye. Comme prévu par les textes, elle a été présentée à M.Le Sous Préfet de Montbrison le 20 mai 2016 et acceptée à compter du 1^{er} juin 2016. Cette décision met fin au mandat de conseiller communautaire et, a fortiori, de Vice Président de la Communauté de communes.

Monsieur le Président précise qu'il convient de statuer sur le maintien ou non du nombre de vice-présidents déterminé par délibération du Conseil communautaire en date du 29 avril 2014.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

- Décide de ne pas procéder au remplacement de M. Jean LENOBLE en sa qualité de Vice-Président
- Décide de modifier la délibération du Conseil communautaire en date du 29 avril 2014 portant détermination du nombre de Vices Présidents pour porter ce nombre à huit, sans besoin de nouvelles élections, tel que désignés ci-dessous :
 - o Premier Vice-Président : Serge VRAY
 - o Deuxième Vice-Président : Alain MARQUET
 - o Troisième Vice-Président : Gabriel AUBERT
 - o Quatrième Vice-Président : Yves FAVIER
 - o Cinquième Vice-Président : Gilbert SOULIER
 - o Sixième Vice-Président : Robert DECOURTYE
 - o Septième Vice-Président : Alain LIMOUSIN
 - o Huitième Vice-Président : Bernard BONNET

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Estivareilles,
Le 9 juin 2016,

Le Président

Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160609-2016061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2016